

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 1^{ER} OCTOBRE 2018**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 1^{er} octobre 2018 à la salle du Conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, à compter de 19 h 30.

Présents sont Mesdames les Conseillères Martine Bouchard et Rita D. Turriff et Messieurs les Conseillers Raynald Banville, Luc Hamelin et Simon Brochu formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Carolle-Anne Dubé.

Sont aussi présents : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de l'assemblée.

**RÉSOLUTION #18-10-149
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 31.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

**RÉSOLUTION #18-10-150
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

- 1. Ouverture et présences**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de :**
 - 3.1** La séance régulière tenue le 10 septembre 2018;
- 4. Urbanisme**
 - 4.1** Consultation publique sur la modification des règlements d'urbanisme;
 - 4.2** Adoption du règlement 18-129 modification au règl. 08-37 Plan d'urbanisme;
 - 4.3** Adoption du règlement 18-130 modification au règl. 08-38 Règlement de zonage;
 - 4.4** Adoption du règlement 18-131 modification au règl. 08-39 Règlement de lotissement;
 - 4.5** Adoption du règlement 18-132 modification au règl. 08-42 Règlement des permis et certificats;
 - 4.6** Dérogation mineure demandée au 15, rue Gaudreault;
- 5. Rapports mensuels du Conseil d'arrondissement et des comités :**
 - 5.1** Conseil d'arrondissement MacNider;
 - 5.2** Comité local de développement;
 - 5.3** Comité des Loisirs;
 - 5.4** Comité de la bibliothèque;
 - 5.5** Comité d'embellissement;
- 6. Trésorerie**
 - 6.1** Comptes fournisseurs;
- 7. Administration**
 - 7.1** Mandater un arpenteur pour faire un certificat de localisation pour l'église Catholique;
 - 7.2** Nommer un représentant élu afin de représenter la municipalité sur le comité consultatif côtier à la MRC;
 - 7.3** Avis de motion et dépôt du projet de règlement #18-133 – modifiant le règlement 07-33 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;
 - 7.4** Avis de motion et dépôt du projet de règlement #18-127 – modifiant le règlement 12-78 – code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
- 8. Travaux publics**
 - 8.1** Vente d'une partie de terrain à M. David Pearce;
 - 8.2** Autoriser les travaux sur rue Beach en face de l'école Metis Beach School et annuler la résolution 18-09-136;
 - 8.3** Achat d'un tracteur et souffleur et disposition de biens (Massey et souffleuse);
- 9. Service incendie et sécurité civile**
 - 9.1** Demande d'aide financière pour la formation de pompiers;
 - 9.2** Demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;
- 10. Loisirs et cultures**
 - 10.1** Présenter une demande dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019;

- 11. Périodes de questions (30 minutes maximum, réf. : règlement #18-122)**
12. Levée de la séance

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE:

3.1 La séance régulière tenue le 10 septembre 2018.

RÉSOLUTION #18-10-151

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 10 SEPTEMBRE 2018

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 10 septembre au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal tel que déposé.

4. URBANISME

4.1 Consultation publique sur la modification des règlements d'urbanisme.

L'assemblée publique de consultation portant sur les règlements #18-129, #18-130, #18-131 et #18-132 débute à 19h37 et environ 22 personnes du public assistent à l'assemblée. Ces règlements portent sur le sujet de l'érosion côtière.

M. Michel Lagacé, inspecteur en urbanisme, en plus de six membres du conseil ainsi que le directeur général, sont présents à l'assemblée. M. Michel Lagacé explique aux citoyens les modifications aux divers règlements.

Après les explications, plusieurs questions et craintes sont soulevées par les citoyens riverains, notamment le droit de reconstruire en cas d'incendie et l'évaluation des terrains en zone de 30 mètres. Certains citoyens déplorent que les règlements soient déjà prêts à être adoptés malgré le fait que le conseil tient une consultation publique sur le sujet. Mme la mairesse tient à préciser que ces règlements sont une exigence du gouvernement provincial. Malgré cette déclaration, les citoyens demandent le report de l'adoption de ces règlements, ce qui est fait par le conseil.

L'assemblée publique de consultation se termine vers 20h55.

4.2 Adoption du règlement 18-129 modification au règl. 08-37 Plan d'urbanisme.

Non-adopté

4.3 Adoption du règlement 18-130 modification au règl. 08-38 Règlement de zonage.

Non-adopté

4.4 Adoption du règlement 18-131 modification au règl. 08-39 Règlement de lotissement.

Non adopté

4.5 Adoption du règlement 18-132 modification au règl. 08-42 Règlement des permis et certificats.

Non adopté

4.6 Dérogation mineure demandée au 15, rue Gaudreault.

RÉSOLUTION #18-10-156

DÉROGATION MINEURE DEMANDÉE AU 15, RUE GAUDREULT

La demande de dérogation mineure vise à :

Permettre la construction d'un garage isolé en association avec un usage principal résidentiel en cour avant contrairement à la réglementation qui prévoit l'implantation d'un garage isolé en association avec un usage principal résidentiel en cour latérale ou arrière seulement.

Permettre le déplacement d'une remise isolée existante en association avec un usage principal résidentiel en cour avant contrairement à la réglementation qui prévoit l'implantation d'une remise isolée en association avec un usage principal résidentiel en cour latérale ou arrière seulement.

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation d'une telle demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur une disposition du Règlement de zonage pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte les recommandations du CCU et par conséquent accorde la demande de dérogation mineure telle que demandée et spécifiée dans l'avis public.

5. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.

5.1 Conseil d'arrondissement MacNider

Mme Rita D. Turriff membre du conseil d'arrondissement MacNider mentionne les sujets qui ont été traités à l'assemblée du 1^{er} octobre 2018, soit :

- Mandater Me Christine Landry pour une servitude de borne-fontaine;
- Planifier la mise en commun avec Grand-Métis, St-Octave et Padoue la collecte des matières résiduelles et recyclables;
- Vente du camion cube;
- Dérogation mineure demandée au 18, MacNider;
- Il y aura une consultation publique le 1^{er} octobre à 19h30 à la salle municipale concernant l'adoption de divers règlements d'urbanisme;

La date de la prochaine réunion est le lundi 5 novembre 2018 à 18h30 au bureau municipal.

5.2 Comité de développement

Une rencontre est prévue le 10 octobre à 19h00 au Centre des Loisirs. Les petits déjeuners communautaires reprendront le vendredi 19 octobre 2018.

5.3 Comité des Loisirs

L'AGA se tiendra le 6 novembre à 19h00 au Centre des Loisirs.

5.4 Comité de la bibliothèque

Le tartan de Métis-sur-Mer est exposé à la bibliothèque. Voir l'info-Métis pour les activités à la bibliothèque.

5.5 Comité d'embellissement

Rien de nouveau.

6. TRÉSORERIE

6.1 Comptes fournisseurs.

RÉSOLUTION #18-10-157 **COMPTES FOURNISSEURS**

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés de septembre 2018 pour un montant de 136 421.26 \$, adopte la liste des comptes à payer de septembre 2018 pour un montant de 43 427.53 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes.

7. ADMINISTRATION

7.1 Mandater un arpenteur pour faire un certificat de localisation pour l'église Catholique.

RÉSOLUTION #18-10-158 **MANDATER UN ARPENTEUR POUR FAIRE UN CERTIFICAT DE LOCALISATION POUR L'ÉGLISE CATHOLIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a un intérêt d'acquérir l'église Notre-Dame-de-la-Compassion située au 140, Principale afin d'y réaliser un projet;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Notre-Dame-de-la-Compassion n'a pas en sa possession un certificat de localisation;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte la soumission de M. Nelson Banville, arpenteur-géomètre afin de réaliser un certificat de localisation au 140, Principale, église Notre-Dame-de-la-Compassion au montant de 950 \$ plus taxes.

7.2 Nommer un représentant élu afin de représenter la municipalité sur le comité consultatif côtier à la MRC.

RÉSOLUTION #18-10-159

NOMMER UN REPRÉSENTANT ÉLU AFIN DE REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ SUR LE COMITÉ CONSULTATIF CÔTIER À LA MRC

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer nomme Mme Carolle-Anne Dubé, mairesse, afin de représenter la Ville de Métis-sur-Mer sur le comité côtier de la MRC de la Mitis.

7.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement #18-133 – modifiant le règlement 07-33 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

RÉSOLUTION #18-10-160

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #18-133 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 07-33 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

Avis de motion est donné par Mme la Conseillère Rita D. Turriff afin d'adopter à une séance ultérieure le règlement #18-133 – modifiant le règlement 07-33 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire. Cette modification est nécessaire suite à la modification de l'article 105.4 de la loi sur les cités et villes par la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité. Le projet de règlement #18-133 est déposé séance tenante.

7.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement #18-127 – modifiant le règlement 12-78 – code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

RÉSOLUTION #18-10-161

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #18-127 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 12-78 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par M. le Conseiller Simon Brochu afin d'adopter à une séance ultérieure le règlement #18-127 – modifiant le règlement 12-78 – code d'éthique et de déontologie des employés municipaux. Cette modification a pour but de se conformer à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Le projet de règlement #18-127 est déposé séance tenante.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Vente d'une partie de terrain à M. David Pearce.

RÉSOLUTION #18-10-162

VENTE D'UNE PARTIE DE TERRAIN À M. DAVID PEARCE

CONSIDÉRANT QUE M. David Pearce, propriétaire du 245, chemin de la Station désire acquérir une parcelle de terrain situé à l'ouest de sa propriété et que ce dit terrain appartient à la Ville de Métis-sur-Mer (caserne);

CONSIDÉRANT QUE la Ville accepte de vendre à M. Pearce une parcelle de terrain d'une superficie de 156.3 m² selon les plans de localisation 847-2, minute 7794 fait par M. Claude Vézina arpenteur géomètre;

CONSIDÉRANT QUE M. Pearce accepte de payer tous frais reliés à cette vente (arpenteur, notaire, etc.)

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte de vendre une parcelle de terrain à M. David Pearce d'une superficie de 156,3 m² au prix de 5.30 \$ / m² pour un montant total de 828.39 \$ et autorise Mme la mairesse ainsi que le directeur général de la Ville de signer les documents de vente au nom de la Ville.

8.2 Autoriser les travaux sur rue Beach en face de l'école Metis Beach School et annuler la résolution 18-09-136.

RÉSOLUTION #18-10-163
AUTORISER LES TRAVAUX SUR RUE BEACH EN FACE DE L'ÉCOLE METIS BEACH SCHOOL ET ANNULER LA RÉSOLUTION 18-09-136.

CONSIDÉRANT QUE par suite d'une discussion avec les ingénieurs et le contracteur au chantier de Metis Beach School, l'installation de deux pluviaux n'est plus nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, il existe dans ce secteur un problème d'écoulement des eaux et de structure de chaussée;

CONSIDÉRANT QU'afin de profiter de la présence du contracteur sur les lieux, il a été décidé de faire faire les travaux de structure de chaussée, les trottoirs ainsi que la pause d'un pluvial;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises D'Auteuil et Fils inc a déposé une offre de service pour les travaux;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte l'autorisation donnée pour les travaux de structure de chaussée, les trottoirs ainsi que la pause d'un pluvial aux Entreprises D'Auteuil et Fils inc. au montant de 40 545.31 plus taxes applicables et annule la résolution #18-09-136 - installer deux puisards en face de Metis Beach School.

8.3 Achat d'un tracteur et souffleur et disposition de biens (Massey et souffleuse).

RÉSOLUTION #18-10-164
ACHAT D'UN TRACTEUR ET SOUFFLEUR ET DISPOSITION DE BIENS (MASSEY ET SOUFFLEUSE)

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte la soumission datée du 23-08-2018 de Performance Rimouski S.E.C pour l'acquisition d'un tracteur New Holland TV 145, année 2008, 2 650 heures au montant de 90 900 \$ exonéré de taxes et un souffleur Pronovost modèle PGV1020 au montant de 8 900 \$ exonéré de taxes et vend à Performance Rimouski S.E.C. un tracteur Massey MF3070 4WD au montant 14 500 \$ exonéré de taxes et un souffleur au montant de 3 000 \$ exonéré de taxes. Le montant versé à Performance Rimouski S.E.C. est de 82 300 \$ et ce montant sera pris à même l'excédent accumulé non-réservé.

9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

9.1 Demande d'aide financière pour la formation de pompiers.

RÉSOLUTION #18-10-165
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DE POMPIERS

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer prévoit la formation de trois pompiers pour le programme Pompier I, de deux pompiers pour le programme d'opérateur d'autopompe et de deux pompiers pour le programme d'officier non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Mitis en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La Mitis.

9.2 Demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

RÉSOLUTION #18-10-166

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, par le biais du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), a mis en place un programme de subvention afin de susciter les démarches de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire se prévaloir de ce programme pour le département d'incendie pour l'achat d'un camion et réaliser une étude pour optimiser les services incendies sur l'ensemble de son territoire.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Métis-sur-Mer désigne la MRC de La Mitis responsable du projet et autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au MAMOT dans le cadre du programme pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Présenter une demande dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019.

RÉSOLUTION #18-10-167

PRÉSENTER UNE DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES 2018-2019

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer désire renouveler sa politique familiale municipale qui prend fin en 2018.

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer soumet une demande d'appui financier admissible pour le renouvellement d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal,

d'autoriser M. Stéphane Marcheterre, directeur général à signer au nom de la Ville de Métis-sur-Mer tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019 ;

de confirmer que Mme la Conseillère Martine Bouchard et M. le Conseiller Simon Brochu sont responsables des questions familiales.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 21h25 et s'est terminée à 21h31.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #18-10-168

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller Raynald Banville propose que la présente séance soit levée à 21h31.

Carolle-Anne Dubé, Mairesse

Stéphane Marcheterre,
Directeur Général et secrétaire-trésorier